

A M de
Lionne.

A Paris le 26 May 1662

N. 333.

Monsieur,

Je ne scay comme d'autrui parler de moy ;
 mais vous avez subit de dire, qu'à votre regard
 je suis sorti de la cour avec la plus mauvaise
 grace du monde, si ^{vous} vous ne m'en faites la
 justice de vous informer comme je me suis
 tenu à l'indisposé en vos quartiers, pour vous
 témoigner mon ressentiment des fautes dont il
 vous a plu m'obliger. Le malheur que j'ai
 tant de ne vous ^{pouvoir} reconnoître, ~~parce que~~ me fut
 d'autant plus sensible, que je mourrois d'envie
 de vous faire part de ma joye, en ce que je croyois
 avoir obtenu dans la grande loueur et bienveillance
 dont il a plu au Roy m'accueillir, que S. M.
 avoit la bonte de se laisser toucher de ^{nos} raisons
 et se disposoit à me faire jouir de quelque offre
 de sa bonte et d'augures pourtraits. Les
 derniers paroles dont le Roy me aggraver
 de m'excuser, fuyez, bien, bien, Monsieur je m'excuse,
 et m. le Marquis de Grammont, qui me donna
 à dire, entreprit de me ^{ce passage} desolifier, en sorte
 que je devois m'en promettre quelque chose
 de bon pour ma délivrance. Si vous connoissez
 ce sentiment Monsieur, vous qui connoissez
 le stile de ^{cette noble} la bouche Royale, et m'avez souven
 assuré, qu'elle n'indiquoit alle parole
 infide, vous me ~~avez~~ consolerez au d'au.
 pain et me tirez d'un degré qui ^{est capable}
 de me me mettre au lieu, ^{si je n'avois}
 desentendre pour n'y dire et redire que
 Rebus ^{que par ci devant} on a voulu trouver bon à Paris.

à dans un ton
de voix tout
plein de chagrin

HELAS

Helas point de soulas! Vous me souffrez, Monsieur,

avec tant de complaisance, que j'ose seulement
à quand je prendrais
que vous vous
y attendre le moins: que c'est à moi mon dernier service, de ne pouvoir
recevoir de vous, sans avoir obtenu de la grande,
sire du plus juste de tous les Rois, la plus
juste permission de tout le monde, de quoy vous
pouvez bien juger que le blâme ne pourroit
tomber que sur ma conduite; puis que la
cause ne s'en peut trouver ni dans l'affaire,
ni dans celui qui ^{est} la peut terminer, en faisant
droit à l'orphelin et à soy même.

A mon retour en cette ville j'ay esté obligé
de cette nouvelle de perdre d'orange. C'est à
mon grand regret, monnier, que j'ay vu de
accable de nouvelles; mais comment. Est
possible qu'on s'en rit? (ce que ces pauvres
gens ont plusieurs prognostiques, et ce qui a

à abyssus abyssus
invocat, et
comme la bouche à tant d'autres, il se trouve
que la bonté du Roy, qui est le gardien
de la violence, ne leur ^{vaudra} que *initia dolorum*.
et leur ^{va tourner} *fibrose* de *maud mal*.
et quoy maintenant y aller de *repre*
de *de*. qui, je m'assure, se sera bien
se faire obir, j'aimerois qu'il ne ^{vous} *appartient*
d'en faire autre instance qu'en produisant
la vérité de ce qui arrive.

Le qu'il pleust au Roy me dire de la dissolution
prochaine du Parliem. d'Angleterre, si il trouve
à j'ay pouvois m'estre
moins este de
partir de fortainthie
si véritable que mon voyage de d'aujourd'hui
accorde jusqu'à ce que j'en revoie d'autres
ordres, si on a envie de m'en donner, quand
il vous plaira m'honneur de vous, j'
vous supplie de faire estab de mon obligeance,
et que je ne considérerois jamais d'icy.

